

DISPOSITIONS FINANCIERES 2021-2022

Un compte financier est ouvert pour chaque club à la Trésorerie du Comité.
Il est approvisionné par demande d'acompte dont le montant est calculé sur la base de la facture financière de chaque club de la saison précédente.

Privilégiez les virements bancaires.

1er ACOMPTE	au 31/10/2021
2ème ACOMPTE	au 30/11/2021
3ème ACOMPTE	au 31/12/2021
4ème ACOMPTE	au 31/01/2022
5ème ACOMPTE	au 28/02/2022
6ème ACOMPTE	au 31/03/2022
7ème ACOMPTE	au 30/04/2022

Une situation du compte financier est communiquée aux clubs en cours de saison pour contrôle.
Le compte est soldé au plus tard 8 jours avant l'Assemblée Générale du Comité.

Le bureau Directeur du Comité peut autoriser le Trésorier à appliquer une pénalité de 10 % de la somme demandée pour non-paiement dans les délais impartis, après rappel par circulaire officielle des sommes dues.

ADMINISTRATIF	
Cotisation Comité	70,00 €
Frais postaux	50,00 €

ABSENCE AUX ASSEMBLEES (GENERALE ET/OU EXTRAORDINAIRE) Y COMPRIS ABSENCE DES CLUBS AUX VOTES (ELECTIONS TOTALES OU PARTIELLE)	
Clubs de plus de 100 licenciés	250,00 €
Clubs de 51 à 100 licenciés	175,00 €
Clubs jusqu'à 50 licenciés	75,00 €
Absence à toutes réunions organisées par le Comité portant la mention "obligatoire"	100,00 €

RECLAMATION SUR TOUTES AMENDES CONFONDUES

Les Clubs qui souhaitent contester une amende ou une pénalité, ont 30 jours ouvrables à compter de la date de parution de l'amende dans le BH du Comité Drôme Ardèche de basket-ball.
Au-delà de ce délai, aucune réclamation ou contestation ne sera plus recevable.



AFFILIATION A LA FFBB

	2020/2021	2021/2022
NOUVELLE ASSOCIATION	120,00 €	120,00 €
Affiliation part FFBB	100,00 €	100,00 €
Affiliation part Ligue Régionale	10,00 €	10,00 €
Affiliation part Comité	10,00 €	10,00 €

	2020/2021	2021/2022
ASSOCIATION DE 50 LICENCIES OU MOINS		
Affiliation + 1 abonnement Revue Basket Ball	150,00 €	184,00 €
Affiliation part FFBB	112,80 €	112,80 €
Affiliation part Ligue Régionale	18,60 €	18,60 €
Affiliation part Comité	18,60 €	18,60 €
Affiliation part Comité complémentaire	GRATUIT	34,00 €

	2020/2021	2021/2022
ASSOCIATION DE PLUS DE 50 LICENCIES		
Affiliation + 2 abonnements Revue Basket Ball	225,00 €	294,00 €
Affiliation part FFBB	187,80 €	187,80 €
Affiliation part Ligue Régionale	18,60 €	18,60 €
Affiliation part Comité	18,60 €	18,60 €
Affiliation part Comité complémentaire	GRATUIT	69,00 €



TARIFS LICENCES 2021-2022

TARIFS LICENCES APPLICABLES DU 01/07/2021 AU 31/10/2021

15 € de réduction sur la part comité comme évoqué brs de la réunion clubs du 6 mars 2021.

Attention, ces tarifs seront appliqués si les clubs font également un effort financier sur leur part. Le Comité se réserve un droit de sondage et de vérification de ces efforts.

PRATIQUES	CATEGORIE	PART FEDERALE		PART REGIONALE		PART COMITE		TARIF GLOBAL	
		2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022
SOCLE									
Socle Technicien / Dirigeant / Officiel		12,00 €	12,00 €	7,00 €	7,00 €	17,70 €	2,70 €	36,70 €	21,70 €
SOCLE + EXTENSIONS									
Joueur Compétition	U7 à U11	12,00 €	12,00 €	7,00 €	7,00 €	21,30 €	6,30 €	40,30 €	25,30 €
	U12 à U15	15,00 €	15,00 €	10,00 €	10,00 €	22,35 €	7,35 €	47,35 €	32,35 €
	U16 à U18	24,00 €	24,00 €	15,00 €	15,00 €	25,40 €	10,40 €	64,40 €	49,40 €
	U19 et plus	24,00 €	24,00 €	15,00 €	15,00 €	25,40 €	10,40 €	64,40 €	49,40 €
Micro basket (tarif imposé par la FFBB)	U5 et moins	- €	GRATUIT	- €	GRATUIT	- €	6,00 €	- €	6,00 €
Joueur Entreprise	U19 et plus	19,00 €	19,00 €	8,00 €	8,00 €	25,40 €	25,40 €	52,40 €	52,40 €
Joueur Loisir	U19 et plus	19,00 €	19,00 €	8,00 €	8,00 €	22,80 €	7,80 €	49,80 €	34,80 €
Vivre Ensemble (Santé, Inclusif, Tonik)	U18	12,00 €	12,00 €	7,00 €	7,00 €	17,70 €	17,70 €	36,70 €	36,70 €
	U19 et plus	12,00 €	12,00 €	7,00 €	7,00 €	17,70 €	17,70 €	36,70 €	36,70 €

ASSURANCE		
Option - Tarif fixé par FFBB		
A	B	C
2,98 €	8,63 €	A ou B +0,50 €
GRATUIT	GRATUIT	0,50 €

TARIFS LICENCES APPLICABLES A PARTIR DU 01/11/2021

PRATIQUES	CATEGORIE	PART FEDERALE		PART REGIONALE		PART COMITE		TARIF GLOBAL	
		2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022
SOCLE									
Socle Technicien / Dirigeant / Officiel		12,00 €	12,00 €	7,00 €	7,00 €	17,70 €	17,70 €	36,70 €	36,70 €
SOCLE + EXTENSIONS									
Joueur Compétition	U7 à U11	12,00 €	12,00 €	7,00 €	7,00 €	21,30 €	21,30 €	40,30 €	40,30 €
	U12 à U15	15,00 €	15,00 €	10,00 €	10,00 €	22,35 €	22,35 €	47,35 €	47,35 €
	U16 à U18	24,00 €	24,00 €	15,00 €	15,00 €	25,40 €	25,40 €	64,40 €	64,40 €
	U19 et plus	24,00 €	24,00 €	15,00 €	15,00 €	25,40 €	25,40 €	64,40 €	64,40 €
Micro basket (tarif imposé par la FFBB)	U5 et moins	- €	GRATUIT	- €	GRATUIT	- €	6,00 €	- €	6,00 €
Joueur Entreprise	U19 et plus	19,00 €	19,00 €	8,00 €	8,00 €	25,40 €	25,40 €	52,40 €	52,40 €
Joueur Loisir	U19 et plus	19,00 €	19,00 €	8,00 €	8,00 €	22,80 €	22,80 €	49,80 €	49,80 €
Vivre Ensemble (Santé, Inclusif, Tonik)	U18	12,00 €	12,00 €	7,00 €	7,00 €	17,70 €	17,70 €	36,70 €	36,70 €
	U19 et plus	12,00 €	12,00 €	7,00 €	7,00 €	17,70 €	17,70 €	36,70 €	36,70 €

ASSURANCE		
Option - Tarif fixé par FFBB		
A	B	C
2,98 €	8,63 €	A ou B +0,50 €
GRATUIT	GRATUIT	0,50 €

AUTRES TARIFS 2021-2022

PRATIQUES	CATEGORIE	PART FEDERALE		PART REGIONALE		PART COMITE		TARIF GLOBAL	
		2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022
EXTENSIONS PRET LICENCE T									
Joueur Compétition prêt (Licence T)	U13	GRATUIT	GRATUIT	NON	NON	NON	NON	- €	- €
	U14 - U15	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	63,50 €	64,00 €	99,50 €	100,00 €
	U16 et plus	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	73,50 €	40,00 €	143,50 €	110,00 €
AUTORISATION SECONDAIRE POUR JOUEUR COMPETITION EN CLUB									
Joueur Compétition AST Compétition	U7 à U13 inclus	GRATUIT	GRATUIT	NON	NON	NON	NON	- €	- €
	U14 - U15	15,00 €	15,00 €	NON	NON	NON	NON	15,00 €	15,00 €
	U16 et plus	24,00 €	24,00 €	NON	NON	NON	NON	24,00 €	24,00 €
Joueur Compétition AST Entreprise	U18								
	U19 et plus	19,00 €	19,00 €	NON	NON	NON	NON	19,00 €	19,00 €
Joueur Compétition ASP Compétition	U18	GRATUIT	GRATUIT	NON	NON	NON	NON	- €	- €
	U19 et plus	24,00 €	24,00 €	NON	NON	NON	NON	24,00 €	24,00 €
MUTATION POUR TOUT LICENCIE ENTRE DEUX CLUBS									
Mutation	U13	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	- €	- €
	U14 et plus	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	60,00 €	60,00 €



ENGAGEMENTS

DROITS D'ENGAGEMENTS 5X5	2021/2022
SENIOR	112,00 €
U20	100,00 €
DE U13 A U18	86,00 €
U9-U11	GRATUIT
COUPES DROME ARDECHE SENIORS	64,00 €
COUPES DROME ARDECHE JEUNES	45,00 €



COMMISSION SPORTIVE

PENALITES FINANCIERES EN LIEN AVEC LA COMMISSION SPORTIVE 2021/2022	
LICENCE MANQUANTE	
Licence manquante et/ou sans photo	60,00 €
3 licences manquantes par rencontre	150,00 €
FORFAITS PAR MATCH (Championnats et Coupes)	
U20 - SENIORS	150,00 €
U13 à U18	100,00 €
<i>Amendes doublées lors :</i>	
- Des deux dernières journées du calendrier des matchs 1ère phase jeunes	
- Des deux dernières journées du calendrier des matchs 2ème phase jeunes	
- Des deux dernières journées du calendrier des matchs séniors (fin de compétition)	
- De la journée d'accession en Région et de maintien en Division 1	
FORFAIT 1/2 finales et finales jeunes	200,00 €
FORFAIT 1/2 finales et finales de Championnat Séniors et U20	250,00 €
FORFAIT matchs Play Off (du 2ème au 5ème) - Championnat Séniors	250,00 €
FORFAIT matchs de Coupe Jeunes	200,00 €
FORFAIT matchs de Coupe Séniors	250,00 €
FORFAIT GENERAL SENIORS - U20	250,00 €
FORFAIT GENERAL U17 - U18	200,00 €
FORFAIT GENERAL U13 à U15	180,00 €

Forfait général (en cours de saison) avec reversion à part égale aux équipes de la même poule.

FORFAIT de dernière minute, non prévenu, avec feuille de marque remplie, lorsque les arbitres ont fait le déplacement, les indemnités kilométriques et la prime de match sont versées automatiquement par le comité et refacturées au club concerné.

Tout forfait non prévenu au minimum trois heures avant sans justificatif valable, pour une journée de championnat, une amende de **200 euros** sera automatiquement imputée au club responsable du forfait.

Pour tout club déclarant forfait à l'extérieur, lors des matchs retour et des phases finales (en cas de déplacement de l'équipe adverse), des indemnités kilométriques seront automatiquement facturées au club responsable par le comité et reversées au club pénalisé.

Lors de la 1^{ère} phase jeunes, les mêmes indemnités kilométriques seront facturées pour tout forfait à l'extérieur.



COMMISSION SPORTIVE

MATCH PERDU PAR PENALITE - Championnats et Coupes	
Rencontre perdue par pénalité	100,00 €
Licence non conforme pour le coach	100,00 €
ORGANISATION DES CHAMPIONNATS	
Demande de dérogation hors délai (<21 jours) pour les rencontres soumises à désignations NON TRAITÉES (sauf cas spécifique...)	10,00 €
Programmation des matchs communiquée hors délai	10,00 €
Résultats non communiqués dès la fin des week-ends	10,00 €
Résultats non communiqués dès la fin des week-ends pour la dernière journée de la 1ère et 2ème phase des championnats	20,00 €
Absence d'officiel à la table de marque pour: - Les Play Off - 1/2 Finales et Finales Coupes Jeunes et Séniors - Matches Accession Région Jeunes (montant reversé au club remplaçant) - Matches de maintien Division 1 Jeunes	50,00 €
FEUILLE DE MARQUE ET E-MARQUE NON CONFORME	
Absence du délégué de club	10,00 €
Absence des officiels	10,00 €
Feuille incomplète	10,00 €
Envoi tardif (+ de 24H) du double des feuilles de marque papier	10,00 €
Envoi tardif après le dimanche soir (minuit) des fichiers export e-marque Départemental Jeune et Sénior	10,00 €
5 ET 7 MAJEUR	
5 et 7 majeur + équipes personnalisées non parvenu dans les délais, avant la première journée dans leurs championnats respectifs	75,00 €
TOURNOI	
Tournoi organisé SANS L'ACCORD de la Commission des Règlements du Comité	152,00 €



COMMISSION SPORTIVE

FAUTES TECHNIQUES (sans rapport)	
1ère FAUTE	50,00 €
2ème FAUTE	100,00 €
2ème FAUTE TECHNIQUE dans la même rencontre	200,00 €
3ème FAUTE	150,00 €
4ème FAUTE	200,00 €
A partir de la 5ème Faute	Ouverture dossier disciplinaire
FAUTES DISQUALIFIANTES (sans rapport)	
1ère FAUTE sans rapport	100,00 €
2ème FAUTE sans rapport	150,00 €
FAUTE TECHNIQUE + FAUTE DISQUALIFIANTE sans rapport dans la même rencontre	300,00 €
3ème FAUTE sans rapport	200,00 €
4ème FAUTE sans rapport	250,00 €
A partir de la 5ème Faute	Ouverture dossier disciplinaire

Dans le cas où la Ligue AURA déciderait de facturer des frais de dossier pour la suspension de 3 fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport, l'amende sera annulée.

APPEL SUR DECISION ADMINISTRATIVE	
Appel sur une décision administrative	375,00 €

Le Comité se réserve le droit de rembourser la totalité des amendes sur les trois thèmes suivants :

- Licences manquantes
- Organisation des championnats
- Feuille de marque et E-marque non conforme

si, par l'intermédiaire de ses clubs, le Comité arrive à récupérer les 19% de licenciés perdus sur la saison dernière.



COMMISSION TECHNIQUE

STAGE DE PRE SAISON (JAPS - Journée Annuelle de Pré-Saison)	
Stage Obligatoire pour les Entraîneurs U13-U15-U17-Elite-U20 Fortement conseillé pour les niveaux inférieurs de U13 à U17	45,00 € (par entraîneur)
Amende pour absence au stage U13-U15-U17-Elite-U20 (Annulée si présence au stage de rattrapage)	85,00 € (par entraîneur)
Stage de rattrapage + participation à une action du Comité	45,00 € (par entraîneur)
Stage de perfectionnement (durée 3 à 4 jours) U11-U12 (par joueur)	25,00 € (par journée)
Stage de sélection U13	à la charge du Comité
Participation des parents de joueurs / joueuses par stage de perfectionnement	15,00 €
Stage de détection	10,00 €



COMMISSION MINI BASKET

PLATEAUX U9/U11	
Absence d'une équipe à un plateau mini-basket, sans motif valable, à l'appréciation de la commission	50,00 €
Annulation d'un plateau 7 jours avant la date prévue	100,00 €
Annulation d'un plateau sans avoir prévu les clubs concernés <i>Remboursement des indemnités kilométriques aux clubs s'étant déplacés (Distance Aller/Retour x 0,36 € x 3 voitures)</i>	100,00 € + ind. Kilométriques

MATCH CHALLENGE	
Forfait match U11	50,00 €
Annulation d'un match sans avoir prévenu les clubs concernés <i>Remboursement des indemnités kilométriques aux clubs s'étant déplacés (Distance Aller/Retour x 0,36 € x 3 voitures)</i>	120,00 € + ind. Kilométriques
Tout forfait non prévenu au minimum trois heures avant, sans justificatif valable, une amende sera automatiquement imputée au club responsable du forfait	120,00 €
Pour tout club déclarant forfait lors des matchs retour, des indemnités kilométriques seront automatiquement facturées par le Comité au club responsable et reversées au club pénalisé	Distance Aller/Retour x 0,36 € x 3 voitures

FORUM MINI BASKET (journée annuelle de regroupement)	
Stage obligatoire pour tous les entraîneurs U9-U11 Fortement conseillé aux entraîneurs U7 sur inscription	35,00 € (par entraîneur)
Amende pour absence à la JAR (Annulée si présence au stage de rattrapage)	85,00 € (par entraîneur)
Stage de rattrapage + participation à une action du Comité	35,00 € (par entraîneur)

FETE DU MINI BASKET	
Absence d'un club à la fête du mini-basket Cette amende sera redistribuée aux clubs présents sur leur facture financière.	250,00 €



COMMISSION DES OFFICIELS (CDO)

RECLAMATIONS	
Lors du match	37,50 €
Pour la confirmation	37,50 €
TOTAL	75,00 €

FACTURATION STAGE ARBITRES	
Péréquation entre tous les clubs du Comité (prix du stage divisé par le nombre de clubs)	
Facturation de la journée de stage	30,00 €
Absence à un stage sans motif valable à l'appréciation de commission (lorsque l'arbitre reste sous le contrôle de son club, et que ce même club garde contact avec l'officiel) - (Arrêt ou mutation de l'officiel sans possibilité de forcer un officiel à faire le stage - pas d'ammende)	60,00 €
Retard à un stage (> à 20 minutes)	30,00 €
Stage de rattrapage + participation à une action du comité	30,00 €
Stage incomplet sans justificatif valable	30,00 €

CONVOCATION ARBITRE	
Non-retour de convocation (STAGE)	35,00 €
Non-retour de convocation (MATCH)	35,00 €
Retour tardif de convocation (Mercredi soir 19h00 dernier délai)	20,00 €

REGLEMENT FRAIS D'ARBITRAGE
<i>Tous les frais d'arbitrage sont pris en charge par la caisse des officiels gérée par le Comité Drôme Ardèche Basket Ball. Pour le fonctionnement de la caisse des officiels, merci de prendre connaissance du règlement ci après.</i>

Dispositions financières validées en Comité Directeur le 07/06/2021.



REGLEMENT de la CAISSE des OFFICIELS Saison 2021-2022

PREAMBULE

Une caisse des officiels est constituée et gérée par le Comité DROME ARDECHE de Basket-Ball.

Elle est relative au règlement des frais :

D'arbitrage de la saison régulière pour toutes les catégories et tous les championnats.

Le Comité DROME ARDECHE de Basket-Ball reversera aux arbitres les frais de rencontres pour lesquelles ils auront officié, après désignation.

Chaque groupement sportif concerné devra fournir au Comité un R.I.B. ou R.I.C.E. à son engagement.

Le calcul du forfait annuel se fait uniquement sur les rencontres du calendrier.

ARTICLE 1 - OBLIGATION

Afin, d'avoir un suivi régulier concernant le pointage des arbitres, les clubs ont l'obligation d'envoyer par mail les feuilles de marque (scannées recto-verso) pour toutes les catégories au plus tard le dimanche minuit qui suit la rencontre. (E-marque compris).

ARTICLE 2 – DEFINITION DU CALCUL DES ACOMPTES CLUBS

Les montants des acomptes sont calculés sur la base de la facture de la saison N-1.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES MENSUALITES

Les Clubs seront informés chaque mois par voie de BH du montant des acomptes à prélever (de préférence).

Le Bureau Directeur du Comité peut autoriser le Trésorier à appliquer une pénalité de 10% de la somme demandée pour non-paiement dans les délais impartis, après rappel par circulaire officielle des sommes dues.

Les acomptes seront à verser en 8 fois, selon les modalités suivantes :

1 ^{er} acompte	au 31 octobre 2021
2 ^{ème} acompte	au 30 novembre 2021
3 ^{ème} acompte	au 31 décembre 2021
4 ^{ème} acompte	au 31 janvier 2022
5 ^{ème} acompte	au 29 février 2022
6 ^{ème} acompte	au 31 mars 2022
7 ^{ème} acompte	au 30 avril 2022

Le compte est soldé au plus tard 8 jours avant l'Assemblée Générale du Comité.



ARTICLE 4 – BILAN ANNUEL

Un bilan annuel sera établi et fourni à chaque groupement sportif, au plus tard lors de l'Assemblée Générale annuelle du Comité.

ARTICLE 5 – INDEMNISATION DES OFFICIELS

Les officiels seront indemnisés par le Comité DRÔME ARDÈCHE de Basket-Ball sous forme de virement bancaire ou postal.

Les officiels devront fournir avec leur fiche de renseignement en début de saison, un R.I.B. ou R.I.C.E.

Les virements seront effectués tous les mois (le dernier vendredi du mois M+1), après contrôle de la Commission des officiels et du répartiteur, de la présence de l'officiel à la rencontre à l'aide des feuilles de marque.

Le montant de ces virements est fixé en fonction des rencontres sur lesquelles les officiels ont officié durant la période concernée.

L'indemnisation des officiels est calculée de la manière suivante :

- Prime de match à 30 euros pour les championnats et Coupes Seniors
- Frais kilométriques à 0,36 € du Kms.
- Prime de match à 26 euros pour les championnats et Coupes jeunes
- Frais kilométriques à 0,36 € du Kms.

ARTICLE 7 – DESIGNATIONS MULTIPLES POUR LES ARBITRES

En cas de désignations multiples (une rencontre concernée et une rencontre non concernée – Couple Régional –U17), les équipes en présence pour la rencontre non concernée par la caisse des officiels départemental, les indemnités seront versées par la ligue régionale. (Pour une rencontre régionale)

L'indemnité de déplacement étant prise en compte dans le forfait régional.

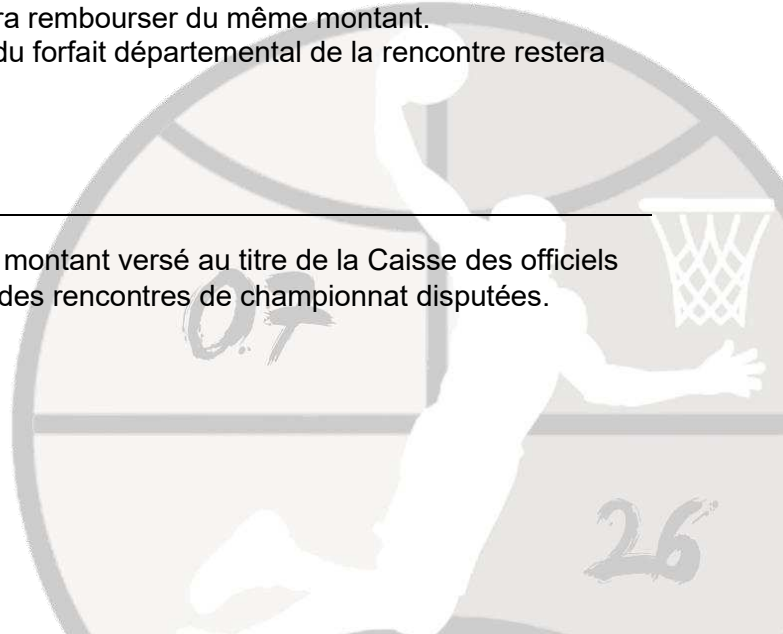
ARTICLE 8 – FORFAIT SIMPLE

Attention !! : En cas de forfait d'une équipe, l'équipe défaillante devra **en plus** des pénalités de la commission sportive ou juridique, régler les indemnités d'arbitrage de la rencontre. (Si l'arbitre s'est déplacé).

- S'il s'agit de l'équipe visiteuse, le montant du forfait départemental de la rencontre lui sera réclamé en sus et l'équipe locale se verra rembourser du même montant.
- S'il s'agit de l'équipe locale, le montant du forfait départemental de la rencontre restera acquis.

ARTICLE 9 – FORFAIT GENERAL

En cas de forfait général en cours de saison, le montant versé au titre de la Caisse des officiels sera restitué au club déduction faite du prorata des rencontres de championnat disputées.



ARTICLE 10 – LIMITATION KILOMETRIQUE

Afin de ne pas pénaliser les clubs financièrement, le Comité fixera chaque saison en fonction des équipes engagées dans les différentes compétitions, et des officiels à la disposition, une limitation kilométrique (dans la mesure du possible) pour une journée de championnat.

Cette limitation pourra exceptionnellement être dépassée si les conditions le justifient.

ARTICLE 11 – ABSENCE DE L'OFFICIEL

En cas d'absence d'un (des) officiel(s), le forfait départemental de la rencontre restera acquis par la caisse des officiels.

ARTICLE 12 – Caisse de péréquation sur PRM et PRF

MONTANT ANNUEL PAR CATEGORIE / MONTANT DES ACOMPTES (20%)

Divisions	Nbr Equipes	Montant Annuel 2019/2020	Montant Annuel/Equipe	20%
PRM	12	13200 €	1100 €	220 €
PRF	12	12000 €	1000 €	200 €

ARTICLE 13 – CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Bureau du Comité après étude par le pôle financier du comité et la C.D.O.

Adoptés en Comité Directeur le 07/06/2021

